

## Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure [2015/0225\(COD\)](#)  
codécision)  
Règlement

Procédure terminée

Exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement

Modification Règlement (EU) No 575/2013 [2011/0202\(COD\)](#)

Voir aussi [2015/0226\(COD\)](#)

Sujet

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.04 Banques et crédit

2.50.05 Assurances, fonds de retraite

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière